



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taux

Question au Gouvernement n° 2151

Texte de la question

BAISSE DE LA TVA DANS LA RESTAURATION.

M. le président. La parole est à Mme Michèle Delaunay, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Mme Michèle Delaunay. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre du budget et des comptes publics. Monsieur le ministre, il y a un an, votre majorité a voté la baisse de la TVA à 5,5 % dans la restauration. Quel est le résultat au bout de douze mois ? Les restaurateurs n'ont apporté aucune des contreparties que le Gouvernement prétendait exiger d'eux.

Nous attendions une baisse des prix de 11,8 % sur au moins sept produits mis à la carte. La baisse globale est estimée à 1,17 % tout au plus, et la plupart des restaurateurs n'ont pratiqué aucune baisse.

Nous attendions 20 000 embauches et 20 000 contrats en alternance sur deux ans. Nous n'avons rien. Seuls 5 200 emplois ont été créés *in extremis* en 2009 : juste de quoi compenser les suppressions d'emplois du début de l'année.

Nous attendions une revalorisation des salaires. Nous ne constatons, à ce jour, ni augmentation, ni même engagement en ce sens des principales organisations patronales du secteur.

Monsieur le ministre, alors que le Gouvernement prétend réduire les niches fiscales, alors que notre dette s'alourdit tous les jours, nous rendant tributaires du cynisme des marchés, nous vous demandons solennellement d'exiger que chacun de ces engagements soit tenu, sous peine, dans le cas contraire, d'un retour au taux antérieur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. Jean-Pierre Soisson. Quelle méconnaissance du dossier !

M. le président. La parole est à M. Hervé Novelli, secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation.

M. Hervé Novelli, *secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation*. Madame la députée, je voudrais vous donner quelques chiffres afin de compléter votre information, car il existe plusieurs points sur lesquels ils apportent un éclairage différent. Quel est, parmi tous les secteurs de l'économie française, celui qui, au deuxième trimestre 2009, aura créé le plus d'emplois ? La restauration ! C'est un élément indiscutable.

M. Jean-Pierre Soisson. Tout à fait !

M. Hervé Novelli, *secrétaire d'État*. Quel est le secteur qui, selon la dernière enquête de Pôle emploi, recrutera le plus en 2010 ? Encore la restauration !

Quel est le secteur qui a enregistré quatre fois moins de défaillances que dans l'ensemble de l'économie française ? Toujours la restauration !

Enfin, madame la députée, je ne peux pas vous laisser dire qu'il n'y a pas eu d'accord social dans la restauration. Ce fut même un accord historique, applicable dès le 1er mars. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe SRC.*) Il se manifestera par une prime de 500 euros, par une revalorisation de la grille salariale de près de 5 %, par deux jours de congés supplémentaires et par la création - historique elle aussi - d'une mutuelle dans le secteur.

Vous n'avez pas parlé des avantages sociaux ni des créations d'emplois. Vous faites comme si cela n'existait pas !

Je le répète : cet accord est historique, il produit déjà des résultats. Comme vous l'avez rappelé, il est à mettre en oeuvre sur deux ans. Nous ferons les comptes au bout de ces deux ans, et vous verrez alors que le contrat d'avenir aura constitué une véritable contrepartie à la baisse du taux de TVA dans la restauration. Il faut en finir avec les contrevérités et, surtout, cesser de stigmatiser une profession qui ne le mérite pas et de dresser ainsi les Français les uns contre les autres. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2151

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, pme,tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, pme,tourisme, services et consommation

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 avril 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 avril 2010